

Recommandations à destination des professionnels, lorsqu'une installation nécessite d'éventuels aménagements

Dans le cadre des vérifications des installations privées de prélèvement et de distribution d'eau, voici les recommandations à suivre pour assurer que l'installation de type puits, forage ou système de récupération d'eau de pluie ne porte pas atteinte à la qualité sanitaire de l'eau du réseau d'eau potable public.

A PRIORISER

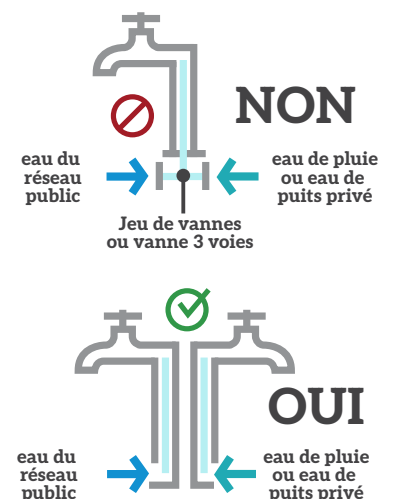
Séparation physique entre les réseaux

Cas de figure 1 : Habitation 100% alimentée par le réseau d'eau potable public

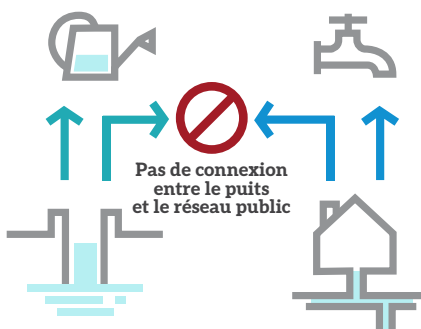
Dans ce cas, la ressource autonome peut être conservée pour des usages extérieurs uniquement. Aucune connexion ne doit exister entre le réseau public et la ressource autonome.

Cas de figure 2 : Habitation 100% alimentée par le puits ou autre ressource autonome

L'habitation est entièrement alimentée par le puits ou une autre ressource autonome, aucune connexion avec le réseau public ne doit exister.



SÉPARATION PHYSIQUE ENTRE LES DEUX RÉSEAUX



La séparation physique doit être clairement identifiable. Cette séparation doit être vérifiable lors du passage de l'agent SAUR. Une photo de cette séparation sera jointe au rapport d'intervention.

En cas de rejet dans le réseau d'assainissement, **un compteur d'eau sur la ressource autonome doit être installé** pour comptabiliser le volume rejeté au réseau d'eaux usées, permettant une facturation des volumes assainissement au réel et non forfaitaire.



CAS PARTICULIER

Alimentation mixte

Si une alimentation mixte (réseau public et ressource autonome) est maintenue, **l'installation devra obligatoirement être équipée d'un disconnecteur.**

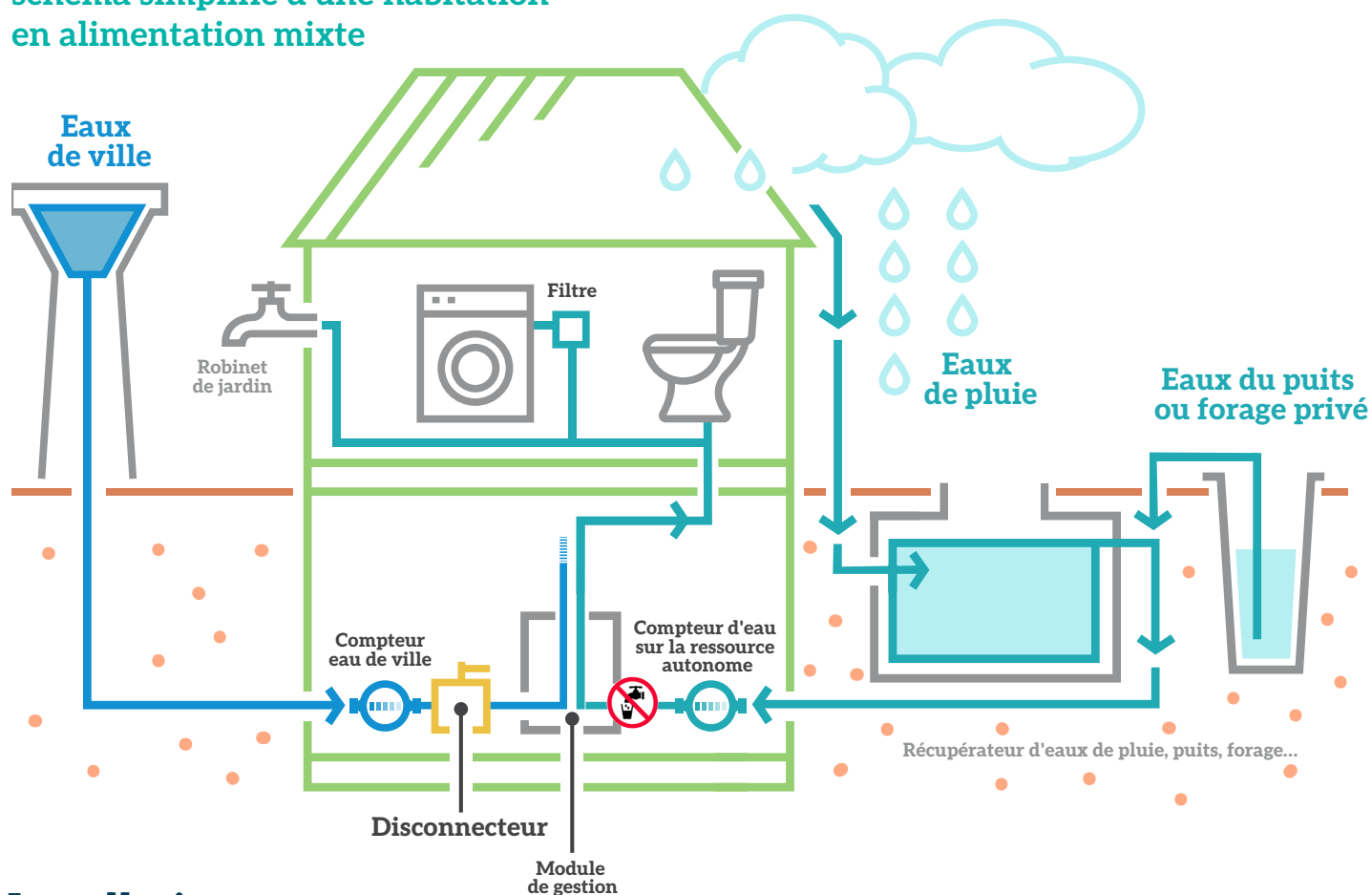
Il devra être **posé en aval du compteur d'eau du réseau public et accessible.** Au moment de la visite, l'agent SAUR prendra une photo du disconnecteur qui sera jointe au rapport.

ALIMENTATION MIXTE

1. Le disconnecteur génère une perte de charge entre 0.6 et 1bar. Une mesure de pression sur le réseau d'eau public au niveau du compteur est à réaliser avant de préconiser la pose d'un disconnecteur.
2. En cas de rejet dans le réseau d'assainissement, **un compteur d'eau sur la ressource autonome doit être installé** pour comptabiliser le volume rejeté au réseau d'eaux usées, permettant une facturation des volumes assainissement au réel et non forfaitaire.



Cas particulier : schéma simplifié d'une habitation en alimentation mixte



Installation

Pour réaliser un ensemble de protection décrit dans la NF EN 1717, les disconnecteurs doivent être installés avec les accessoires suivants :

En amont : une vanne d'arrêt et un filtre à tamis avec robinet de rinçage

En aval : une vanne d'arrêt

L'entonnoir de la garde d'air doit être connecté au réseau d'évacuation.

Une fois que l'ensemble de protection est mis en service, il assure :

- Le besoin en eau à l'aval
- La protection du réseau en amont contre les risques de pollution